

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 31-364-1927 augmentant l'effectif de la garde.

n° 31-364-1927

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 mai 1927

Numéro JO

n° 364 du 31/03/1927

Date du numéro

31 mars 1927

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1814, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 21 avril 1922 portant réorganisation de la garde indigène de la Côte française des Somalis notamment en son article 4: Sur la proposition du commandant de la garde

Le Conseil d'administration entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

L'effectif indigène de la garde et port de 210 à 240 unités. Art.2—Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal officiel de la colonies.

CHAAPON—

BAISSAC